

SOU DES ECOLES - ARCHAMPS

Réunion : du 17 janvier 2019
Lieu : Salle de musique - Archamps
Participants : Mickaël Bolliet – Lucie Rivail – Maya Bianchi – Stephanie Louis
Excusés : Charlotte Estrade - Adeline Pech – Nicolas Dunand – Jessica Rimbart–
Céline Bonvin

ORDRE DU JOUR

1. Bonne année à tous !
2. Vente sapin
3. Bal du Sou
4. Vente d'objets
5. Théâtre
6. Vide Grenier
7. Vente d'agrumes
8. Divers

1. Bonne année à tous !

Les groupes de travail sont à jour, il faudra donc que les différentes personnes prennent contact entre elles. Il faudra rajouter un groupe de travail agrumes.

2. Vente Sapins

Année de transition du côté du comité et du côté des parents, ce qui expliquerait la petite perte par rapport à l'année précédente. Peut-être une vente plus tôt (ou un samedi) et la deuxième vente pendant le marché de Noël (idéalement le 8 décembre 2019, à priori prévu ainsi par le comité des fêtes).

93 sapins ont été vendus contre 103 l'an dernier

Contrairement à l'an dernier, nous n'avons pu bénéficier que d'une remise supplémentaire de 5 % au lieu de 10 % ce qui a réduit nos marges, mais cela, nous l'avions anticipé lors des précédentes réunions .

Le bénéfice dégagé sur les sapins s'élève à 870 € contre 999 € l'an dernier.

Est intégrée dans ce résultat une vente de sapins de 35 € pour laquelle n'avons pas encore été payés : chèque qui aurait été perdu à l'école. Nicolas a les coordonnées de la famille afin d'encaisser cette somme au plus vite.

La recette des Tartiflettes de ces ventes est de 1.469 € contre 1.167 € l'an dernier.

Cette opération nous a permis de dégager un bénéfice de 953 € contre 662 € l'an dernier.

170 parts de tartiflette ont été vendus et 44 parts de Knacks (noter pour l'année prochaine de

commander moins de Knacks, max 50) ce qui ferait une recette théorique de 1.580 € mais compte tenu que plusieurs ventes ont été « bradées » à partir d'une certaine heure, cela explique la recette de 1.469 €

La vente de gâteaux réalisée le 15/12/2018 à l'occasion de la seconde vente de sapins nous a permis de dégager un bénéfice de 84 €.

Au global, cette manifestation permet tout de même au Sou de collecter 1.906 € contre 1.651 € l'an dernier.

3. Bal du Sou

Maya est venu nous faire un débriefing. L'organisation avance bien, la déco c'est parti, thème « jungle », le groupe s'est déjà rencontré, ça tourne. Les inscriptions vont être distribuées aux maitresses et les affiches imprimées. Michael fera le doodle. On espère, grâce aux nouveaux mails récoltés parmi les parents, qu'il y aura de nouvelles recrues parmi les bénévoles du bal et des prochaines manifestations.

4. Ventes d'objets

Les maitresses nous ont vivement remerciée pour les boîtes qu'elles trouvent très jolie.

314 boîtes ont été achetées par le Sou au prix de 5,30 € plus les frais de port soit 1.677 €.

303 boîtes ont été vendues au prix de 8 € soit une recette de 2.424 €

L'écart de 11 boîtes provient du fait que le Sou en a offert une à chacune des maîtresses.

Au global, cette opération a permis au Sou de dégager un bénéfice de 747 €

5. Théâtre

Sophie a déjà imprimé les affiches qu'elle mettra sur les portes de l'école et dans des revues. Communiquer avec les autres communes après la rentrée de février. Via les écoles et crèche de Neydens, Collonges et St Julien. Boissons et petite restauration.

6. Vide-Grenier

Faire un groupe watsap et lancer les annonces dans les journaux.

7. Vente d'agrumes

Est-ce qu'on fait une opération agrume cette année ou l'année d'après? Si on commande une palette complète, il n'y aura pas de frais de ports donc faire des précommandes plus un surplus.. Plutôt l'année prochaine, comme il n'y aura pas de ventes d'objets. A coupler avec la vente de sapins ? Plus simple pour les commandes. A lancer dès la réunion de septembre.

8. Divers

Adeline a lancé les doc pour les banderoles. Elle a finalisé les docs pour le bal qui sont à disposition.

Le carnaval est le 6 avril (une semaine avant les vacances).

Noter que les prochaines réunions auront lieu dans la salle de musique à **20h15**.

Prochaine réunion jeudi 7 février